Congo Research Papers
Volume 6, numéro 3. (Octobre-Décembre 2025).
https://doi.org/10.59937/ITMZ6746
ISSN : 2957-465X
e-ISSN : 2957-4668

RESEARCH OPEN ACCESS

CONTROLE SOUVERAIN DES ETATS SOUS L'EMPRISE DE LA NUMERISATION DES ECHANGES INTERNATIONAUX : ESSAI DIPLOMATICO-GEOPOLITIQUE

MBO MODINGA Modeste* et DJEMA DJOKO Patrick**

* *Université de Kinshasa et Centre de Recherche en Sciences Sociales*

***Université de Kinshasa*

Date de réception : 20.09.2025 | Date d'acceptation : 12.10.2025 | Date de publication : 20.12.2025

Mots-clés
Souveraineté numérique, Contrôle souverain, Numérisation des échanges internationaux, Rivalités géopolitiques, Protection des données,

Résumé
Cet essai diplomatico-géopolitique analyse comment la numérisation des échanges internationaux remet en question la souveraineté des États. Il retrace l'évolution historique des révolutions industrielles aux flux numériques, en soulignant les impacts sur les flux commerciaux, la protection des données, les infrastructures cybernétiques et les rivalités géopolitiques entre grandes puissances comme les États-Unis, la Chine, la Russie et l'Union européenne. Basé sur une méthode qualitative documentaire, il aborde les défis pour les États en développement (notamment en Afrique) et propose des recommandations stratégiques pour renforcer la régulation, réduire les dépendances, favoriser la coopération internationale et un développement numérique inclusif.

Keywords
Digital sovereignty, State control, International trade digitization, Geopolitical Rivalries, data protection.

Abstract
This diplomatico-geopolitical essay examines how the digitization of international trade challenges state sovereignty. It traces the historical evolution from industrial revolutions to digital flows, highlighting impacts on commercial fluxes, data protection, cyber infrastructure, and geopolitical rivalries among powers like the US, China, Russia, and the EU. The analysis uses qualitative documentary methods, discusses challenges for developing states (especially in Africa), and offers strategic recommendations for regulatory strengthening, dependency reduction, international cooperation, and inclusive digital development.

INTRODUCTION

La numérisation des échanges internationaux constitue l'une des transformations structurelles majeures du système international contemporain. L'essor des technologies numériques a profondément modifié la circulation des biens, des services et des données contribuant à une reconfiguration des frontières traditionnelles de l'État et des modalités classiques de l'exercice de la souveraineté. Dans le cyberespace, la territorialité devient plus diffuse, tandis que les rapports de pouvoir s'articulent de plus en plus autour du contrôle des infrastructures numériques et des flux informationnels (NYE, 2010).

Dans ce contexte, la souveraineté étatique ne se limite plus à la maîtrise du territoire physique, mais s'étend désormais à la gouvernance des données, des réseaux et des plateformes numériques. Plusieurs travaux récents soulignent que la montée en puissance du numérique remet en question les fondements westphaliens de la souveraineté, en exposant les États à de nouvelles formes de dépendance technologique et de vulnérabilité stratégique (TAI & ZHU, 2022). Cette évolution est particulièrement visible dans les débats contemporains sur la souveraineté numérique, qui interrogent la capacité des États à préserver leur autonomie décisionnelle dans un environnement globalisé et interconnecté.

Par ailleurs, la domination technologique de certains acteurs étatiques et non étatiques confère un avantage stratégique susceptible d'influencer les équilibres de puissance au niveau international. Comme le souligne NYE (2010), la maîtrise du cyberespace constitue désormais une composante essentielle de la puissance globale, au même titre que les dimensions militaire, économique et diplomatique. Les grandes entreprises technologiques transnationales, souvent adossées à des États puissants, participent ainsi à une recomposition des rapports de force, en exerçant une influence normative et structurelle sur la gouvernance mondiale du numérique.

Dans le cas européen, la question de la souveraineté numérique s'est progressivement imposée comme un enjeu politique central. Face aux crises technologiques, géopolitiques et sécuritaires, l'Union européenne cherche à renforcer son autonomie stratégique à travers des cadres réglementaires visant à protéger les données, encadrer les plateformes numériques et affirmer une gouvernance fondée sur des valeurs démocratiques (BAUER et al., 2025). Ces dynamiques illustrent la manière dont la numérisation des échanges internationaux s'inscrit au cœur des recompositions géopolitiques contemporaines.

À partir de ce constat, la présente étude s'interroge sur la manière dont la numérisation des échanges internationaux affecte le contrôle souverain des États. Elle vise à analyser dans quelle mesure la dépendance aux technologies numériques et aux infrastructures globalisées reconfigure les capacités des États à préserver leur souveraineté économique, sécuritaire et politique. L'approche adoptée est qualitative et analytique, reposant sur l'analyse documentaire et la mobilisation des travaux récents en relations internationales, en géopolitique du numérique et en études sur la souveraineté numérique.

MÉTHODOLOGIE

La présente recherche s'inscrit dans une démarche qualitative et théorique, relevant des études en relations internationales et en géopolitique du numérique. Elle adopte une

approche analytique fondée principalement sur l'analyse documentaire, méthode largement mobilisée dans l'étude des phénomènes internationaux contemporains caractérisés par leur complexité et leur dimension transnationale (GEORGE & BENNETT, 2005).

Le corpus analytique est constitué d'ouvrages académiques, d'articles scientifiques publiés dans des revues à comité de lecture, ainsi que de rapports institutionnels émanant d'organisations internationales reconnues. La sélection des sources repose sur leur pertinence thématique, leur crédibilité scientifique et leur contribution aux débats relatifs à la souveraineté numérique, à la gouvernance d'Internet et à la diplomatie numérique. Une attention particulière est portée aux travaux traitant de la transformation des rapports de puissance à l'ère du numérique et du rôle des acteurs étatiques et non étatiques dans la régulation des échanges internationaux (NYE, 2010 ; TAI & ZHU, 2022).

L'analyse repose sur une lecture critique et comparative des différentes approches étatiques en matière de contrôle souverain du numérique, en mettant en perspective les stratégies adoptées par les grandes puissances technologiques et les initiatives régionales, notamment européennes. Cette démarche comparative vise à identifier les convergences et divergences dans les réponses politiques et diplomatiques face aux défis posés par la numérisation des échanges internationaux (BAUER et al., 2025).

Enfin, cette recherche adopte une posture réflexive et interprétative, reconnaissant les limites inhérentes à une analyse non empirique. Elle ne prétend pas à l'exhaustivité, mais cherche à proposer une lecture structurée et argumentée des enjeux diplomatiques et géopolitiques de la souveraineté numérique, en s'appuyant sur des cadres théoriques éprouvés et des sources académiques vérifiables. Cette approche permet d'éclairer les dynamiques contemporaines sans recourir à des données quantitatives, ce qui est cohérent avec la nature conceptuelle et analytique de l'étude (CRESWELL & POTH, 2018).

DE L'HISTORIQUE DE LA NUMERISATION

La numérisation des échanges internationaux s'inscrit dans une dynamique historique longue, marquée par plusieurs ruptures technologiques majeures ayant profondément transformé les modes de production, de circulation et d'échange. Les révolutions industrielles successives ont progressivement modifié l'organisation des économies et la structuration des échanges à l'échelle internationale. La première révolution industrielle, fondée sur la mécanisation et l'usage de la machine à vapeur, a amorcé l'internationalisation des marchés en accélérant la production et le transport des biens (MOKYR, 1990).

La seconde révolution industrielle, caractérisée par l'électrification, la standardisation et l'essor des télécommunications, a renforcé l'intégration des économies nationales et favorisé l'émergence de réseaux commerciaux transnationaux plus denses. Toutefois, ces transformations demeuraient largement ancrées dans des infrastructures matérielles et territorialisées (HOBSBAWM, 1999).

C'est avec la troisième révolution industrielle, amorcée à la fin du XX^{e} siècle, que s'opère une rupture plus profonde. L'essor de l'informatique, d'Internet et des technologies de l'information et de la communication (TIC) a progressivement dématérialisé une part croissante des échanges économiques. Les flux de données deviennent alors aussi stratégiques que les flux de marchandises, transformant la nature même du commerce international (CASTELLS, 2010).

La numérisation introduit ainsi un nouveau paradigme dans lequel les échanges transcendent les frontières physiques et se déploient dans un espace informationnel globalisé. Les chaînes de valeur se reconfigurent autour des plateformes numériques, tandis que les États voient leur capacité de contrôle traditionnel mise à l'épreuve par la circulation transnationale des données et des services numériques (BRYNJOLFSSON & MCAFEE, 2014). Cette évolution historique marque le passage d'une économie fondée sur les échanges matériels à une économie où l'information, les données et les infrastructures numériques deviennent des leviers centraux de puissance.

En ce sens, la numérisation ne constitue pas une simple continuité technologique, mais une transformation structurelle des échanges internationaux, posant les bases des enjeux contemporains relatifs à la souveraineté numérique et au contrôle étatique dans un environnement globalisé.

IMPACT DES TECHNOLOGIES NUMERIQUES SUR LES FLUX COMMERCIAUX

L'essor des technologies numériques a profondément modifié la structure et l'intensité des flux commerciaux internationaux. Le développement d'Internet, des plateformes numériques et des systèmes de paiement électroniques a facilité la circulation transfrontalière des biens, des services et des données, contribuant à une intégration accrue des marchés mondiaux. Selon l'Organisation mondiale du commerce, le commerce numérique constitue désormais l'un des moteurs essentiels de la croissance des échanges internationaux, en réduisant les coûts de transaction et en élargissant l'accès aux marchés mondiaux (OMC, 2020).

Les plateformes numériques jouent un rôle central dans cette transformation. En tant qu'intermédiaires globaux, elles restructurent les chaînes de valeur internationales en connectant directement producteurs, fournisseurs et consommateurs au-delà des frontières

nationales. Cette dynamique favorise l'essor du commerce électronique transfrontalier, tout en renforçant la concentration du pouvoir économique entre les mains d'un nombre limité d'acteurs dominants, principalement situés dans les grandes puissances technologiques (UNCTAD, 2019).

Par ailleurs, la numérisation a contribué à une montée en puissance des flux immatériels, notamment les services numériques et les données, qui deviennent des composantes stratégiques du commerce international. L'Organisation de coopération et de développement économiques souligne que les données constituent désormais un facteur de production clé, au même titre que le capital et le travail, transformant ainsi les fondements traditionnels de l'échange commercial (OCDE, 2015).

Toutefois, cette expansion du commerce numérique s'accompagne de défis majeurs pour les États. Les disparités réglementaires, les enjeux de protection des consommateurs et les risques liés à la cybersécurité complexifient la gouvernance des échanges numériques. En outre, la dépendance accrue aux infrastructures et aux plateformes étrangères limite la capacité des États à exercer un contrôle souverain sur leurs flux commerciaux numériques, soulevant des interrogations quant à l'équité et à la résilience du système commercial international (UNCTAD, 2021).

Ainsi, si les technologies numériques constituent un levier puissant de dynamisation des échanges internationaux, elles contribuent également à une recomposition des rapports de pouvoir économique et réglementaire. Cette transformation impose aux États de repenser leurs stratégies commerciales et diplomatiques afin d'assurer une insertion maîtrisée dans l'économie numérique mondiale.

ENJEUX ET DEFIS DE LA SOUVERAINETE NUMERIQUE

La souveraineté numérique s'est progressivement imposée comme un enjeu stratégique majeur pour les États dans le contexte de la mondialisation numérique. Elle renvoie à la capacité des autorités publiques à exercer un contrôle effectif sur les infrastructures numériques, les données, les technologies critiques et les cadres normatifs qui structurent l'espace numérique. Cette notion traduit une extension contemporaine de la souveraineté étatique au-delà du territoire physique, vers un espace informationnel transnational et largement déterritorialisé (NYE, 2010 ; TAI & ZHU, 2022).

L'un des principaux défis de la souveraineté numérique réside dans la dépendance croissante des États à l'égard des technologies étrangères et des grandes plateformes numériques transnationales. Les infrastructures essentielles — services de cloud computing,

systèmes d'exploitation, moteurs de recherche ou réseaux sociaux — sont majoritairement contrôlées par un nombre limité d'acteurs privés, principalement issus des grandes puissances technologiques. Cette concentration accentue les asymétries de pouvoir et limite la capacité des États à garantir leur autonomie stratégique dans la gestion des flux numériques (UNCTAD, 2021).

Par ailleurs, la question de l'extraterritorialité du droit constitue un défi juridique majeur. Certaines législations nationales à portée extraterritoriale, telles que le CLOUD Act américain, permettent aux autorités d'accéder à des données hébergées à l'étranger par des entreprises relevant de leur juridiction. Cette situation soulève d'importantes interrogations quant à la protection des données, au respect de la souveraineté des États et à la fragmentation potentielle du cyberespace (European Union Agency for Cybersecurity [ENISA], 2020).

Face à ces enjeux, plusieurs États et organisations régionales cherchent à renforcer leur souveraineté numérique à travers des stratégies d'autonomie technologique et de régulation accrue. L'Union européenne, en particulier, a placé la souveraineté numérique au cœur de son agenda politique, en développant des cadres normatifs visant à protéger les données, à encadrer les plateformes numériques et à réduire les dépendances stratégiques vis-à-vis des acteurs extérieurs (EUROPEAN COMMISSION, 2020).

Toutefois, la quête de souveraineté numérique se heurte à une tension structurelle entre la nécessité de préserver l'ouverture du cyberespace et celle de renforcer le contrôle étatique. Un excès de fragmentation ou de repli réglementaire pourrait entraver l'innovation et la coopération internationale, tandis qu'une régulation insuffisante accentuerait les vulnérabilités étatiques. Ainsi, les défis de la souveraineté numérique appellent à des réponses équilibrées, combinant régulation, coopération internationale et développement de capacités technologiques endogènes.

LA PROTECTION DES DONNEES ET DES INFRASTRUCTURES INFORMATIONNELLES

La protection des données et des infrastructures informationnelles constitue l'un des piliers fondamentaux de la souveraineté numérique des États. Dans une économie mondialisée et numérisée, les données — qu'elles soient personnelles, économiques ou stratégiques — représentent une ressource essentielle, dont la maîtrise conditionne à la fois la sécurité nationale et la compétitivité économique. La capacité d'un État à protéger ces données s'inscrit ainsi au cœur des enjeux contemporains de gouvernance du numérique (OECD, 2015).

La protection des données personnelles s'est progressivement imposée comme une dimension centrale de cette souveraineté. En Europe, l'adoption du Règlement général sur la protection des données (RGPD) marque une étape majeure dans l'affirmation d'un cadre normatif visant à garantir les droits fondamentaux des citoyens tout en renforçant le contrôle étatique sur les flux de données. Le RGPD illustre une approche fondée sur la régulation juridique comme instrument de puissance normative, permettant à l'Union européenne d'influencer les standards internationaux en matière de protection des données (EUROPEAN UNION, 2016).

Au-delà des données personnelles, la protection des infrastructures informationnelles critiques représente un défi sécuritaire de premier ordre. Les réseaux de télécommunications, les centres de données, les systèmes de cloud computing et les plateformes numériques constituent des infrastructures stratégiques dont la vulnérabilité peut avoir des conséquences systémiques. Les cyberattaques visant ces infrastructures sont désormais reconnues comme des menaces susceptibles d'affecter la stabilité politique, économique et sociale des États (ENISA, 2022).

Dans ce contexte, la localisation des données et le renforcement de la résilience des infrastructures numériques apparaissent comme des stratégies privilégiées pour limiter les risques liés à l'extraterritorialité juridique et aux dépendances technologiques. Toutefois, ces stratégies soulèvent des tensions entre la volonté de contrôle souverain et la nécessité de maintenir des flux de données transfrontaliers indispensables au fonctionnement de l'économie numérique mondiale (UNCTAD, 2021).

Ainsi, la protection des données et des infrastructures informationnelles ne saurait se réduire à une logique purement défensive. Elle s'inscrit dans une approche globale de la souveraineté numérique, combinant régulation juridique, coopération internationale et développement de capacités technologiques nationales. L'enjeu pour les États consiste à concilier sécurité, protection des droits fondamentaux et ouverture du cyberespace, dans un environnement marqué par l'intensification des rivalités géopolitiques.

RIVALITES GEOPOLITIQUES LIEES A LA NUMERISATION

La numérisation des échanges internationaux s'inscrit au cœur des rivalités géopolitiques contemporaines, en redéfinissant les modalités traditionnelles de la puissance étatique. La maîtrise des technologies numériques, des infrastructures de communication et des flux de données est devenue un facteur déterminant dans la hiérarchie internationale, au même titre que les capacités militaires et économiques classiques. Comme le souligne NYE (2010), le

cyberespace constitue désormais un domaine stratégique où s'exerce une forme spécifique de puissance, qualifiée de *cyber power*.

Dans ce contexte, la compétition entre les grandes puissances s'articule autour de la domination technologique et de la capacité à imposer des normes dans la gouvernance mondiale du numérique. Les États-Unis, la Chine et la Russie développent des approches distinctes, reflétant des visions divergentes de la souveraineté et du contrôle de l'espace numérique. Alors que les États-Unis privilégient un modèle largement libéral et axé sur les acteurs privés, la Chine et la Russie défendent une conception plus étatisée et souverainiste de la gouvernance d'Internet, fondée sur le contrôle étatique des infrastructures et des flux informationnels (DEIBERT, 2020).

Ces rivalités ne se limitent pas à une confrontation technologique, mais s'étendent à une lutte normative visant à définir les règles, les standards techniques et les principes régissant le cyberespace. La promotion de normes alternatives, notamment en matière de cybersécurité, de surveillance et de contrôle des données, participe à une fragmentation progressive de l'Internet mondial, parfois qualifiée de « splinternet » (MUELLER, 2017).

Par ailleurs, les technologies émergentes telles que la 5G, l'intelligence artificielle et le cloud computing renforcent la dimension stratégique de ces rivalités. Le contrôle de ces technologies confère un avantage décisif en matière de renseignement, de sécurité et d'influence diplomatique, accentuant les tensions géopolitiques et les logiques d'alignement entre États (FARRELL & NEWMAN, 2019).

Ainsi, la numérisation des échanges internationaux contribue à une recomposition profonde des rapports de force internationaux. Les rivalités géopolitiques liées au numérique ne traduisent pas seulement une compétition technologique, mais une transformation structurelle du système international, où la souveraineté, la puissance et la gouvernance se redéfinissent à l'aune du cyberespace.

NOUVELLES ALLIANCES PLANETAIRES FONDEES SUR DES INTERETS NUMERIQUES

La montée en puissance des enjeux numériques contribue à l'émergence de nouvelles formes d'alliances internationales, fondées non plus uniquement sur des considérations militaires ou économiques traditionnelles, mais sur des intérêts technologiques, normatifs et informationnels. Dans le champ des relations internationales, ces alliances numériques peuvent être appréhendées comme des coalitions stratégiques visant à coordonner

les politiques publiques, les normes techniques et les infrastructures critiques dans le cyberespace (KEOHANE & NYE, 2012).

Ces dynamiques s'inscrivent dans une logique de régimes internationaux, où les États cherchent à établir des règles communes afin de réduire l'incertitude et de sécuriser leurs intérêts dans un environnement numérique marqué par l'interdépendance. Les accords de coopération en matière de cybersécurité, de protection des données ou de développement de technologies émergentes illustrent cette tendance à l'institutionnalisation de la gouvernance numérique à l'échelle régionale et internationale (KLIMBURG, 2017).

Par ailleurs, les alliances numériques reflètent des clivages géopolitiques plus larges, opposant des modèles concurrents de gouvernance du cyberespace. Certains regroupements d'États privilégient une approche fondée sur la défense des libertés numériques et de l'ouverture d'Internet, tandis que d'autres promeuvent une conception souverainiste et étatisée du contrôle des flux informationnels. Ces alignements normatifs renforcent la structuration du système international autour de blocs numériques, contribuant à une polarisation accrue du cyberespace mondial (MUELLER, 2017).

Les organisations internationales et régionales jouent un rôle clé dans la formalisation de ces alliances. L'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), par exemple, a progressivement intégré le cyberespace comme un domaine opérationnel à part entière, favorisant la coopération et le partage de capacités numériques entre ses membres. De même, l'Union européenne développe des partenariats numériques stratégiques visant à renforcer son autonomie technologique et sa capacité d'action collective (NATO, 2016 ; EUROPEAN COMMISSION, 2021).

Toutefois, ces alliances numériques demeurent fragiles et évolutives. Elles sont confrontées à des défis liés aux asymétries de capacités, aux divergences normatives et aux risques de dépendance technologique. La consolidation de ces coalitions dépendra de la capacité des États à concilier souveraineté nationale, coopération internationale et gestion collective des biens communs numériques.

IMPLICATIONS DE LA SOUVERAINETE NUMERIQUE POUR LES ÉTATS EN DEVELOPPEMENT

La question de la souveraineté numérique revêt une importance particulière pour les États en développement, dont les trajectoires de transformation numérique sont marquées par des contraintes structurelles et des dépendances technologiques persistantes. Contrairement aux grandes puissances numériques, ces États disposent souvent de capacités limitées en

matière d'infrastructures, de régulation et de production technologique, ce qui affecte leur aptitude à exercer un contrôle effectif sur les données et les systèmes numériques nationaux (WORLD BANK, 2016).

Dans le contexte africain, la numérisation représente à la fois une opportunité de développement et un facteur potentiel de vulnérabilité. D'une part, l'essor des technologies numériques favorise l'inclusion financière, l'innovation entrepreneuriale et l'amélioration de l'accès aux services publics. D'autre part, la dépendance à l'égard d'infrastructures et de plateformes étrangères expose les États africains à des risques accrus de captation des données, d'extraterritorialité juridique et de perte de contrôle stratégique (UNCTAD, 2021).

La souveraineté numérique apparaît ainsi comme un levier stratégique pour renforcer l'autonomie des États en développement dans l'économie mondiale. Toutefois, sa mise en œuvre se heurte à des défis majeurs, notamment le déficit d'investissements dans les infrastructures numériques, la faiblesse des cadres réglementaires et le manque de compétences locales. Selon l'Union internationale des télécommunications, ces contraintes contribuent à creuser la fracture numérique entre les pays développés et les pays en développement, tant en termes d'accès que de capacités de gouvernance (ITU, 2022).

Face à ces défis, les stratégies de souveraineté numérique dans le Sud global tendent à privilégier des approches pragmatiques, combinant coopération internationale, partenariats public-privé et renforcement des capacités institutionnelles. L'enjeu consiste à éviter une reproduction des dépendances économiques traditionnelles dans le domaine numérique, en favorisant le développement de capacités endogènes et l'appropriation locale des technologies (UNESCO, 2021).

Ainsi, pour les États en développement, la souveraineté numérique ne saurait être conçue comme une quête d'autarcie technologique. Elle s'inscrit plutôt dans une dynamique d'autonomie relative, visant à maximiser les bénéfices de la mondialisation numérique tout en limitant les vulnérabilités structurelles associées à une dépendance excessive vis-à-vis des acteurs extérieurs.

PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS STRATEGIQUES

Les perspectives de la souveraineté numérique s'inscrivent dans un contexte international marqué par l'intensification des rivalités géopolitiques et la fragmentation progressive du cyberespace. Face à ces dynamiques, les États sont amenés à repenser leurs stratégies numériques afin de concilier autonomie, sécurité et intégration dans l'économie numérique mondiale. Les recommandations qui suivent s'appuient sur les analyses développées

dans les sections précédentes et visent à proposer des orientations stratégiques réalistes et différenciées.

Premièrement, le renforcement des capacités institutionnelles et réglementaires constitue une priorité stratégique. Les États doivent développer des cadres juridiques clairs en matière de protection des données, de cybersécurité et de gouvernance des plateformes numériques. L'expérience de l'Union européenne montre que la régulation peut devenir un instrument de puissance normative, à condition qu'elle soit adossée à des capacités administratives solides et à une coopération internationale active (EUROPEAN COMMISSION, 2020).

Deuxièmement, la réduction des dépendances technologiques excessives apparaît comme un enjeu central de la souveraineté numérique. Sans viser l'autarcie, les États sont encouragés à diversifier leurs partenariats technologiques et à soutenir le développement d'écosystèmes numériques locaux. Cette approche permet de limiter les vulnérabilités liées à l'extraterritorialité juridique et à la concentration des infrastructures critiques entre les mains d'un nombre restreint d'acteurs globaux (UNCTAD, 2021).

Troisièmement, la coopération internationale demeure indispensable pour faire face aux défis transnationaux du numérique. Les cybermenaces, la circulation des données et la gouvernance d'Internet ne peuvent être efficacement régulées à l'échelle strictement nationale. Le renforcement des mécanismes multilatéraux et des régimes internationaux existants constitue ainsi une perspective clé pour préserver un cyberespace ouvert, stable et sécurisé (KLIMBURG, 2017).

Enfin, pour les États en développement, les stratégies de souveraineté numérique doivent s'inscrire dans une logique de développement inclusif. L'investissement dans les compétences numériques, la formation des ressources humaines et l'appropriation locale des technologies apparaissent comme des leviers essentiels pour transformer la souveraineté numérique en facteur de développement durable plutôt qu'en contrainte supplémentaire (WORLD BANK, 2016).

Ainsi, les perspectives de la souveraineté numérique reposent sur un équilibre délicat entre contrôle souverain, coopération internationale et innovation technologique. Les recommandations stratégiques proposées soulignent la nécessité d'approches différenciées, adaptées aux capacités et aux priorités spécifiques des États, dans un environnement numérique en constante évolution.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

DEIBERT, R. J. (2020). *Reset : Reprendre le contrôle de l'internet pour la société civile*. House of Anansi Press. https://www.penguinrandomhouse.ca/books/623784/reset-by-ronald-j-deibert/9781487007092

AGENCE DE L'UNION EUROPÉENNE POUR LA CYBERSÉCURITÉ. (2020). *Sécurité du cloud pour l'Europe*. https://www.enisa.europa.eu/publications/cloud-security-for-europe

AGENCE DE L'UNION EUROPÉENNE POUR LA CYBERSÉCURITÉ. (2022). *Paysage des menaces pour les infrastructures critiques*. https://www.enisa.europa.eu/publications/threat-landscape-for-critical-infrastructure

KLIMBURG, A. (2017). *Le Web assombri : La guerre pour le cyberespace*. Penguin Press. https://www.penguinrandomhouse.com/books/553730/the-darkening-web-by-alexander-klimburg/

OTAN. (2016). *Engagement pour la défense cybernétique*. https://www.nato.int/cps/en/natohq/official_texts_133177.htm

NYE, J. S. (2010). *La puissance cybernétique*. Belfer Center for Science and International Affairs, Harvard Kennedy School. https://www.belfercenter.org/publication/cyber-power

FARRELL, H., & NEWMAN, A. L. (2019). Interdépendance militarisée : Comment les réseaux économiques mondiaux façonnent la coercition étatique. *International Security, 44*(1), 42–79. https://www.mitpressjournals.org/doi/10.1162/isec_a_00351

KEOHANE, R. O., & NYE, J. S. (2012). *Pouvoir et interdépendance* (4e éd.). Pearson. https://www.pearson.com/en-us/subject-catalog/p/power-and-interdependence/P200000006857

TAI, K., & ZHU, Y. Y. (2022). Une explication historique de la cybersouveraineté chinoise. *International Relations of the Asia-Pacific, 22*(3), 469–495. https://academic.oup.com/irap/article/22/3/469/6514983

MUELLER, M. (2017). *Internet fragmenté ? Souveraineté, mondialisation et cyberespace*. Polity Press. https://politybooks.com/bookdetail/?isbn=9780745697996

COMMISSION EUROPÉENNE. (2020). *Façonner l'avenir numérique de l'Europe*. https://digital-strategy.ec.europa.eu/en/policies/shaping-europes-digital-future

COMMISSION EUROPÉENNE. (2021). *Boussole numérique 2030 : La voie européenne pour la décennie numérique*. https://digital-strategy.ec.europa.eu/en/policies/digital-compass

UNION EUROPÉENNE. (2016). *Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (Règlement général sur la protection des données)*. *Journal officiel de l'Union européenne*. https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2016/679/oj

UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS. (2022). *Mesurer le développement numérique : Faits et chiffres 2022*. https://www.itu.int/itu-d/reports/statistics/facts-figures-2022/

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES. (2015). *Innovation basée sur les données : Big data pour la croissance et le bien-être*. OECD Publishing. https://www.oecd.org/sti/data-driven-innovation-9789264229358-en.htm

NATIONS UNIES – CONFÉRENCE SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT. (2021). *Rapport sur l'économie numérique 2021 : Flux transfrontaliers de données et développement*. Nations Unies. https://unctad.org/publication/digital-economy-report-2021

BANQUE MONDIALE. (2016). *Rapport sur le développement mondial 2016 : Dividendes numériques*. Banque mondiale. https://www.worldbank.org/en/publication/wdr2016

UNESCO. (2021). *Indicateurs d'universalité de l'internet de l'UNESCO*. https://www.unesco.org/en/internet-universality-indicators

Academic Editor: Congo Research Papers, RDC

Citation: MBO MODINGA Modeste et DJEMA DJOKO Patrick (2025). Contrôle souverain des états sous l'emprise de la numérisation des échanges internationaux : essai diplomatico-géopolitique. *Congo Research Papers*, Volume 6, issue 3. pp.182-194.

Conflict of interest: The author has no conflict of interest to declare.

Use of IA: The author used AI tools for the linguistic and grammatical editing of this article.